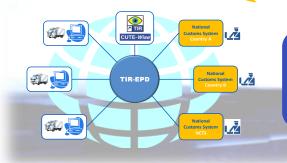
Les nouvelles technologies facilitent et sécurisent les opérations TIR grâce à l'envoi aux Douanes d'informations électroniques préalables sur les marchandises





Avec TIR-EPD, les Autorités douanières peuvent confirmer que la pré-déclaration a été soumise par un Titulaire de Carnets TIR autorisé et que le Carnet TIR est valable.



Cet échange d'informations préalables facilite l'analyse des risques avant l'arrivée et rend le passage des frontières plus simple, plus sûr et plus rapide.

RAISONS POUR UTILISER LE TIR-EPD

- ✓ Les Autorités douanières détiennent les informations préalables sur les marchandises transportées et, par conséquent, peuvent effectuer une évaluation des risques à l'avance et prendre une décision sur les contrôles requis
- TIR-EPD peut répondre aux besoins spécifiques de certaines Administrations douanières
- ✓ TIR-EPD est compatible avec le système SYDONIAMonde/TIR de la CNUCED
- √ TIR-EPD est conforme à toutes les législations internationales et nationales, ainsi qu'au Cadre de Normes SAFE de l'OMD
- ✓ TIR-EPD contrôle automatiquement la validité des Carnets TIR via la base de données centrale de l'IRU
- ✓ Les Titulaires de Carnets TIR peuvent soumettre leurs pré-déclarations à tous les pays de l'itinéraire en même temps, ce qui garantit la cohérence des données envoyées à tous les pays
- ✓ TIR-EPD est gratuit et facile à utiliser!

DECOUVREZ UNE NOUVELLE OPPORTUNITE

- ✓ TIR-EPD fournit une interface unique et harmonisée qui répond aux exigences requises par toutes les Administrations douanières nationales des pays connectés au système TIR-EPD
- TIR-EPD devient de plus en plus populaire grâce à ses avantages incontestés
- ✓ TIR-EPD fournit une interface simple et harmonisée qui répond aux exigences de différentes Administrations douanières nationales
- ✓ TIR-EPD est disponible maintenant dans 18 langues: allemand, anglais, arabe, bulgare, chinois, croate, finnois, français, hongrois, lituanien, persan, polonais, roumain, russe, serbe, slovaque, tchèque et turc
- TIR-EPD est déjà opérationnel dans 31 pays: Allemagne, Afghanistan, Belgique, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran, Italie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Turquie et Ukraine.

NECESSITE REGLEMENTAIRE

Le 1^{er} janvier 2009, un nouveau règlement est entré en vigueur dans l'Union européenne (UE), demandant la transmission d'informations électroniques préalables aux postes de douane de départ/d'entrée de l'UE.

Pour répondre à cette nécessité, l'IRU a développé le TIR-EPD afin de faciliter la soumission de prédéclarations électroniques TIR par les Titulaires de Carnets TIR autorisés.

La soumission d'informations préalables devient obligatoire dans un nombre croissant de pays. La décision de l'Union douanière entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie a aussi rendu obligatoire la soumission d'informations préalables sur les marchandises transportées par route à destination de l'Union douanière à partir du 17 juin 2012.

Avec le TIR-EPD, les Autorités douanières sont en mesure de confirmer que le Carnet TIR est valable et d'utiliser les informations transmises pour entreprendre une analyse de risques avancée.

TIR-EPD – UN PAS IMPORTANT VERS L'INFORMATISATION DE LA PROCEDURE TIR SANS FRAIS POUR LES DOUANES

AVANTAGES FINANCIERS DU TIR-EPD

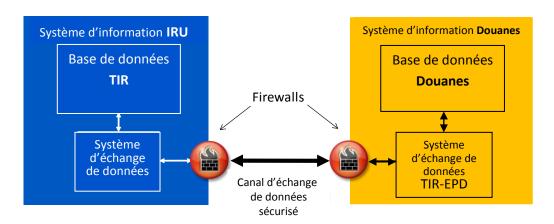
- ✓ Pas besoin de développer des applications internes coûteuses pour les pré-déclarations électroniques
- Pas besoin de financement supplémentaire pour l'entretien, la maintenance, le support et les mises à jour
- Parfait support technique et assistance à la clientèle, fournis gratuitement par l'IRU, dans plusieurs langues

COMMENT FONCTIONNE TIR-EPD?

TIR-EPD est une solution logicielle qui, lorsqu'elle est intégrée dans des systèmes informatiques douaniers existants, assure l'échange automatique d'informations TIR entre les Titulaires de Carnets TIR et les Autorités douanières via le système TIR-EPD de l'IRU.

Un profil « Système Echange de Données TIR-EPD » doit être créé pour permettre aux Autorités douanières d'avoir accès au TIR-EPD de l'IRU.

Ni l'IRU, ni aucune autre partie n'aura accès aux bases de données des Douanes. C'est seulement à partir du compte « Système Echange de Données TIR-EPD » que des informations cryptées relatives aux opérations TIR seront envoyées et reçues.



Équipements informatiques requis: > Aucun équipement supplémentaire requis

Programmes informatiques requis:→ Programme pour le Système « Echange de Données TIR-EPD » (à développer)

Accès internet: → Connexion internet à haut débit

Durée du projet: → 1 à 3 mois (développement et mise en œuvre)

Assistance de l'IRU: → Support technique et assistance

La pratique a démontré dans de nombreux pays que l'installation et l'utilisation du TIR-EPD est sans problème, facile à exécuter et rentable. Les experts de l'IRU sont prêts à vous apporter leur assistance!